

SG MONETAIRE ISR - E (C)

Code ISIN : FR0010609610
Classification AMF : Monétaire
Société de Gestion : Société Générale Gestion

FCP

Eligibilité :
Compte titres ordinaire

Orientation de gestion

FCP principalement investi en instruments monétaires, dont les émetteurs respectent des critères de développement durable. Son objectif est d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance en accord avec celle de l'EONIA, diminué des frais courants.

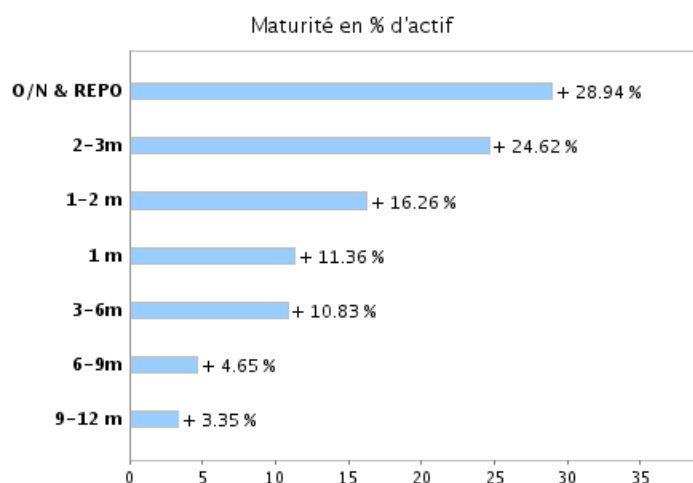
Commentaire de gestion à fin 01/2013

Aux Etats-Unis, le plafond de la dette a été atteint en fin d'année. La Chambre des représentants a voté une suspension du plafond jusqu'au 19 mai, avec l'obligation de trouver un accord avant le 15 avril. Monsieur BERNANKE s'est déclaré " modérément optimiste " sur la croissance US pour 2013. Les publications de résultats des grandes banques américaines sont contrastées : Goldman Sachs, JP Morgan et Morgan Stanley battent le consensus, alors que Bank of America et Citigroup déçoivent sur leurs bénéfices. En Europe, la BCE a maintenu ses taux inchangés et son discours est plus optimiste qu'auparavant. D'autre part, elle a annoncé un montant de 137.2mds EUR de remboursements anticipés du 1er VLTRO (injection de liquidité à 3 ans), bien plus élevé que l'anticipation du marché. Un accord a été trouvé sur l'assouplissement des règles Bâle 3 avec un étalement sur 4 ans de la mise en place du ratio de liquidité court-terme et la baisse de la qualité des actifs pris en compte. Tout cela a alimenté les anticipations de normalisation de l'EONIA dont la courbe des swaps a fortement pentifié. D'autre part, cela a engendré un regain d'appétit pour le risque, illustré par une baisse des taux obligataires des pays périphériques et une hausse des taux des pays dits " cœlig;ur " (Allemagne, France, Pays-Bas).

En termes de gestion, SG Monétaire ISR dispose d'une liquidité instantanée importante de près de 29%. La maturité moyenne des titres en portefeuille (WAL) est de 71 jours et la sensibilité au taux (WAM) a baissé de 9 à 4 jours d'un mois sur l'autre. D'autre part, dans le but de bénéficier d'une liquidité à court terme élevée, une part importante des tombées a été investie sur les bornes de maturité entre 1 et 3 mois, dont TELEFONICA, AEGON, ENEL, ING BANK, BNP.

Le processus d'investissement du fonds fait toujours appel aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, afin d'encourager les bonnes pratiques et d'offrir un support d'investissement socialement responsable.

Répartition du portefeuille à fin 01/2013



Evolution de la performance (base 100) au 19/02/2013 Performances nettes de frais en % au 19/02/2013

| Depuis le début de l'année | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|----------------------------|--------|--------|--------|-------|
| +0,14 | +0,13 | +0,15 | +0,14 | +0,27 |

performances annualisées

Les performances passées ne présagent pas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur synthétique de risque :

Autres caractéristiques :

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 1 jour
Affectation des revenus : Capitalisés
Devise de référence : EUR
Indice de référence : 100% EONIA CAPITALISE (BASE 360)

Chiffres clés au 19/02/2013 :

Valeur liquidative : 26 149,93 EUR
Périodicité : Quotidienne
(sauf en cas de jour férié et/ou en cas de fermeture de la ou des place(s) de cotation comme précisé dans le prospectus complet)
Montant total de l'actif de l'OPCVM : 0,00 MN/C

Frais et modalités de souscription/rachat :

Droits d'entrée : Néant
Droits de sortie : Néant
Frais courants : 0.33 % de l'actif net moyen
Commission de performance* : N/C
Minimum première souscription : 15 000,00 EUR
Centralisation des ordres : 12 h
Ordre exécuté sur la valeur liquidative de : J

Source des données : Société Générale Gestion

Le DICI ou le prospectus doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription, et mis à disposition du public sur simple demande, ainsi que les derniers états financiers disponibles.

* Commission de performance : Frais prélevés en plus des frais courants lorsque l'OPC réalise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Elle correspond à une proportion de la performance réalisée au-delà de celle de l'indice de référence